

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

---

10 MAI 2022

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION<sup>1</sup>

VISANT À METTRE FIN AUX RÈGLEMENTS D'ORDRE INTÉRIEUR DISCRIMINANTS  
DANS LES ÉCOLES

---

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 257 (2020-2021) n°1.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Amandine Pavet et M. Jean-Pierre Kerckhofs.....	3
2	Amendement n°2 déposé par Mme Amandine Pavet et M. Jean-Pierre Kerckhofs.....	3

## **1 Amendement n°1 déposé par Mme Amandine Pavet et M. Jean-Pierre Kerckhofs**

Entre les premier et deuxième tirets des demandes au gouvernement, il est inséré ce point :

*« d'organiser un accompagnement externe pour les écoles dans le cadre de la rédaction et la mise à jour de leur ROI ».*

### *Justification*

Une relecture du ROI n'est pas suffisante pour vérifier que ce dernier ne contient pas de discriminations. Un processus d'accompagnement et de co-construction avec les directions permettrait d'anticiper toute atteinte aux droits des élèves.

## **2 Amendement n°2 déposé par Mme Amandine Pavet et M. Jean-Pierre Kerckhofs**

Dans les demandes au gouvernement, le dernier paragraphe est modifié comme suit :

*« D'envoyer une circulaire aux écoles afin de les inciter :*

- à intégrer dans leur ROI un article spécifique sur l'interdiction des sanctions à caractère discriminant ;*
- à associer tous les élèves à chaque étape de la rédaction et de la modification du ROI ;*
- à rendre obligatoire une lecture et une analyse du ROI au sein de chaque classe ».*

### *Justification*

Cette démarche permettrait de renforcer la démocratie au sein des écoles en permettant aux élèves de donner leur avis sur les règles existantes ainsi que d'en proposer de nouvelles. Cela permettrait d'éviter des règlements discriminatoires et d'intégrer davantage les élèves comme acteurs à part entière de l'institution scolaire.

Si nous voulons que les élèves puissent accepter les règles en vigueur au sein de leur école, nous devons d'abord nous assurer qu'ils les ont bien comprises au préalable. Il est en effet impossible de bien respecter une règle si on ne l'a pas d'abord bien assimilée.